



ARRETE N° 96-4155 du 01 JUL. 2026

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
DE L'EDUCATION ET DU
NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL AU CHOIX
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

Article 1 - Le tableau d'avancement au grade d'attaché territorial principal au choix, au titre de l'année 2026, s'établit ainsi qu'il suit :

- Mme Vanessa CHOLLET
- Mme Aurélie MARTINEAU
- Mme Mariana MOISUC

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	17	9	26
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	0	3

*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

Article 2 - Madame la Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Président du Conseil départemental,

DESTINATAIRES :

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié authentique compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 01 JUL. 2026
et de sa publication ou notification le : 01 JUL. 2026